

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S DE LA COMMUNE
de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Matthieu CORBILLON, Président du C.C.A.S.

Etaient présents : MM. Mmes CORBILLON Matthieu, DELPORTE Marie-Françoise, BRASME Marie-Laure, DUPONT Valérie, GUERBEAU Pascale, RIQUART Cécile, JENNEQUIN Odette, LEPAN Andrée, SILVERE Helen

Avait donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à Mme DELPORTE Marie-Françoise
M. DUTOIT Maurice à Mme BRASME Marie-Laure

Assistait à la séance : Mme Claire ROLAND, Secrétariat Général

Secrétaire de séance : Mme DELPORTE Marie-Françoise

N° 2

FINANCES

Adoption du compte administratif 2022

Nombre de membres
afférents au Conseil d'Administration
En exercice : 11
Présents : 9
Quorum : 6
qui ont pris part à la délibération : 10
date de la convocation : 7 avril 2023
date de réception en préfecture : jeudi 20 avril 2023

FINANCES

Adoption du compte administratif 2022

Préambule

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le président du CCAS pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Il est proposé au conseil d'administration sous la présidence du président de séance, de délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 établi par le Président du C.C.A.S de Sainghin-en-Weppes, et après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice écoulé,

Considérant que Mme BRASME Marie-Laure a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. le Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme BRASME Marie-Laure pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable,

Le Quorum constaté,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de Mme BRASME Marie-Laure,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante :

		Dépenses	Recettes
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	218 238,12	241 782,61
	Section d'investissement	0	80 129,32
	Total cumulé	218 238,12	321 911,93

▪ **CONSTATE** les correspondances de valeurs avec les opérations du comptable assignataire du Trésor, retracées dans le compte de gestion,

▪ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

▪ **ARRETE** le résultat et prononcera son affectation suivant les modalités détaillées dans la délibération n°3.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
 Suivent les signatures,
 Pour copie conforme,

La Présidente de séance,
 Marie-Laure BRASME

